

fils Humbert, fit plus encore : il y prit l'habit de moine et voulut y mourir.

Une autre abbaye, Savigny, fut aussi particulièrement et même plus anciennement protégée par les sires de Beaujeu. Cette protection commence probablement à Béraud, ainsi qu'il a été dit plus haut, et ses successeurs eurent grand soin de la conserver. Guy II, comte de Forez, ayant obtenu par surprise, du roi Louis VII, la concession des droits régaliens sur l'abbaye, l'abbé représenta peu de temps après au roi que son monastère n'avait jamais dépendu d'aucune puissance laïque, et qu'il avait, pour se défendre, le bras séculier du seigneur de Beaujeu, son patron-né. Humbert III, de son côté, fit valoir ses droits de patronage, et le roi, convaincu de son erreur, les lui restitua aussitôt.

En leur qualité de protecteurs, les sires prirent au moins deux fois les armes en faveur de Savigny : la première, contre l'évêque de Viviers, vers 1170, comme je l'ai dit ci-dessus ; et la seconde, en 1197, contre l'archevêque de Lyon, au sujet des droits régaliens que celui-ci voulait s'attribuer. Dans cette lutte, l'abbaye fut brûlée par les troupes de l'archevêque, et il fallut l'intervention du pape Innocent II, pour rétablir la paix. Non seulement ils défendaient l'abbaye contre les ennemis extérieurs, mais encore ils s'employaient à mettre fin aux luttes intérieures. Nous avons vu Humbert II travailler à faire cesser le différend qui divisait les obéanciers de leurs vicaires. Soixante ans plus tard, Humbert III assista à un traité entre l'abbé Milon

---

fils ; Édouard II ; Guillaume, seigneur d'Amblepuis ; Blanche de Châlons, femme de Guichard V ; Jeanne de Genève, première femme de Guichard VI ; Marie de Châtillon, sa seconde femme (*Premier Essai sur Belleville*, pp. 102-180).